

## LES AVANTAGES DE L'OFFRE



### DES GARANTIES COUVRANTES POUR PROTÉGER VOTRE LOGEMENT, VOS PROCHES ET VOUS

- En plus d'une couverture contre les principaux risques, vous bénéficiez d'une protection en cas de vol, de dommages électriques, de bris de glace, etc.
- En cas de sinistre, vous êtes en relation avec un expert du bâtiment à même de vous proposer rapidement la meilleure solution :
  - > Vous souhaitez faire les réparations vous-même ? Vous n'avancez pas les frais. Nous vous fournissons la liste des matériaux à prévoir et des enseignes où vous approvisionner.
  - > Vous préférez faire appel à des professionnels ? Notre réseau d'artisans réparateurs peut intervenir.
  - > Vous souhaitez mandater votre propre artisan ? Nous vous indemnisons sur facture en fonction des prix pratiqués sur le marché.



### UNE FRANCHISE DE SEULEMENT 120 €, RÉDUITE À 60 € APRÈS 2 ANS SANS SINISTRE

- Un montant, appelé franchise, reste à votre charge en cas de dommages.
- À 120 €, notre franchise fait partie des plus basses des contrats d'assurance habitation. Celle-ci est réduite à 60 € après deux années sans sinistre.



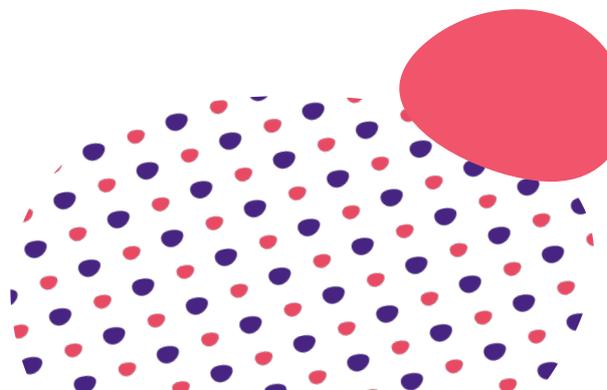
### UNE ÉQUIPE D'ASSISTANCE JOIGNABLE 24H/24 ET 7J/7

- Suite à un sinistre habitation, mais aussi en cas de panne domestique ou de problème de serrurerie, l'assistance prend en charge les mesures d'urgence : déplacement d'un professionnel, première heure de main-d'oeuvre, relogement, gardiennage, etc.
- En cas d'accident ou maladie survenu lors d'un déplacement, l'assistance organise votre retour.



### DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

- Souscription simple : pas de pièce justificative, pas de frais de dossier, et résiliation par nos soins auprès de votre assureur actuel.
- Documents contractuels rédigés de façon claire.
- En cas de déménagement, maintien des garanties pour votre ancien logement jusqu'à 30 jours.
- Espace de stockage numérique de vos factures, photos et vidéos pour faciliter la justification de la valeur de vos biens en cas de sinistre.



## LES AVANTAGES SPÉCIFIQUES À LA FORMULE **Confort**



### REMBOURSEMENT À NEUF DE VOS BIENS RÉCENTS

- Au fil des années, vos biens électroménagers, mobiliers et multimédias perdent de la valeur. La plupart des contrats d'assurance habitation tiennent compte de cette vétusté.
- Avec la formule Confort+, vous êtes indemnisé à hauteur de la valeur d'achat au jour du sinistre d'un bien neuf équivalent pour vos appareils multimédias de moins de 2 ans et vos autres biens de moins de 5 ans.



### COUVERTURE DE VOS OBJETS DE PLUS DE 2 000 €

- Avec la formule Confort+, vos objets d'une valeur unitaire de plus de 2 000 € sont couverts.



### VOS PLAFONDS MOBILIERS RENFORCÉS

- Calculés en fonction du nombre de pièces principales de votre logement, vos plafonds d'indemnisation sont plus élevés.
- Si la valeur totale des biens qui équipent votre logement dépasse ou risque de dépasser le montant du capital prévu dans la formule de base du contrat, Confort+ vous apporte plus de sérénité.

	Confort	Confort 
1 pièce	10 000 €	30 000 €
2 pièces	10 000 €	30 000 €
3 pièces	15 000 €	40 000 €
4 pièces	20 000 €	50 000 €
5 pièces	25 000 €	60 000 €
6 pièces	30 000 €	70 000 €
7 pièces	35 000 €	80 000 €
8 pièces	40 000 €	90 000 €
9 pièces	45 000 €	100 000 €
10 pièces	50 000 €	110 000 €
11 pièces	55 000 €	120 000 €
12 pièces	60 000 €	130 000 €

**VYV Conseil**, l'expert assurance habitation du **Groupe VYV**, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.



GRUPE  
**vyv**

Pour une santé accessible à tous

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS ([www.orientas.fr](http://www.orientas.fr)).

Wakam, Société anonyme au capital de 4 874 112 €. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085 et dont le siège social est situé au 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris.

Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.



conseil

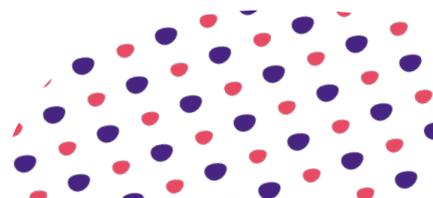
## INFORMATIONS SUR LES GARANTIES, PLAFONDS ET FRANCHISE / SEUIL DE L'OFFRE

### TABLEAU DES GARANTIES

		Confort	Confort 
<b>Responsabilité</b>	Responsabilité civile vie privée		
	Responsabilité liée à l'occupation (risques locatifs, responsabilité propriétaire, recours des voisins et des tiers)		
	Défense - Recours suite à sinistre		
	Responsabilité civile voyage - séjour		
<b>Protection de votre logement</b>	Incendie et risques annexes		
	Tempêtes, grêle, neige, gel		
	Catastrophes naturelles		
	Catastrophes technologiques		
	Attentats et actes de terrorisme		
	Dégâts des eaux		
	Vol et vandalisme		
	Dommages électriques		
	Perte du contenu du congélateur – réfrigérateur		
	Bris de glace et appareils sanitaires		
	Déménagement		
	Vandalisme extérieur		
	Tous risques accidentels aux biens immobiliers		
	Couverture des objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €		
	Indemnisation en valeur à neuf des biens multimédias de moins de 2 ans et des autres biens mobiliers de moins de 5 ans		
<b>Assistance et services</b>	Assistance habitation suite à sinistre		
	Assistance habitation suite à panne domestique		
	Autres services d'assistance (en déplacement, pour le compte d'une personne aidée)		
	Espace de stockage numérique		
<b>Options</b>	Vol et bris accidentel en tout lieu des vélos et vélos à assistance électrique		
	Assurance scolaire		
	Protection juridique		

 Garantie incluse

 Garantie pouvant être choisie de façon optionnelle.



# LIMITES D'INDEMNISATION

## PLAFONDS PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE

### RESPONSABILITÉ

Seuil  
d'intervention :  
**120 €**

- Responsabilité civile vie privée :
  - Dommages corporels : **20 000 000 €**.
  - Dommages matériels et immatériels consécutifs : **5 000 000 €**.
- Défense - Recours suite à sinistre : **13 500 €** par dossier.
- Responsabilité liée à l'occupation :
  - Risques locatifs : **1 710 000 €**.
  - Recours des voisins et des tiers : **1 800 000 €**.
- Responsabilité civile voyage - séjour : **1 440 000 €**.

Dans les limites figurant aux Conditions Générales.

### PROTECTION DE VOTRE HABITATION

Franchise  
contractuelle :  
**120 €**

- Vos biens mobiliers conservés chez vous (meubles, multimédia et effets personnels, hors objets de valeur) :

Plafond du capital mobilier en fonction du nombre de pièces principales du logement :

	Confort	Confort +		Confort	Confort +
1 p	10 000 €	30 000 €	7 p	35 000 €	80 000 €
2 p	10 000 €	30 000 €	8 p	40 000 €	90 000 €
3 p	15 000 €	40 000 €	9 p	45 000 €	100 000 €
4 p	20 000 €	50 000 €	10 p	50 000 €	110 000 €
5 p	25 000 €	60 000 €	11 p	55 000 €	120 000 €
6 p	30 000 €	70 000 €	12 p	60 000 €	130 000 €

- Vos biens mobiliers conservés dans vos dépendances fermées (hors objets de valeur) :
  - Surface cumulée < 50 m<sup>2</sup> : **1 500 €**.
  - Surface cumulée entre 50 et 99 m<sup>2</sup> : **3 000 €**.
  - Surface cumulée entre 100 et 250 m<sup>2</sup> : **6 000 €**.
- Pour les dommages électriques, le capital couvert est plafonné à **15 000 €** (dans la limite du capital mobilier).

- Vos objets de valeur (objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €) conservés chez vous :
  - Inclus en Confort+ : **5 000 €**.
  - En extension en Confort+ : **jusqu'à 20 000 €**.
- Garantie Coup dur** si votre logement est détruit suite à un sinistre garanti : indemnisation des biens mobiliers en valeur à neuf (dans la limite du plafond du capital mobilier, et hors biens d'occasion).
- Perte du contenu du réfrigérateur - congélateur : forfait en fonction du nombre de pièces, allant de **125 € à 200 € par sinistre** – sans franchise, 2 sinistres maximum par an.

Plafonds pour vos biens immobiliers :

- Vos bâtiments d'habitation sont estimés en **valeur de reconstruction à neuf**.
- Vos installations de production d'énergie verte (hors vol et vandalisme) : **40 000 €**.
- Votre piscine et ses équipements : **40 000 €**.

### ASSISTANCE, SERVICES & OPTIONS

Voir détail dans les Conditions Générales.

**VYV Conseil**, l'expert assurance habitation du **Groupe VYV**, premier acteur mutualiste de protection sociale en France.



GRUPE  
**vyv**  
Pour une santé accessible à tous

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

VYV Conseil, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 196 560 € - Siège social : 143 rue Blomet - 75015 Paris - RCS Paris B 381 142 967. Filiale du Groupe VYV, Capital social détenu à 100 % par VYV Invest. Société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 07 022 821 à l'ORIAS (www.orias.fr).

Wakam, Société anonyme au capital de 4 874 112 €. Entreprise d'assurances régie par le code des assurances - immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085 et dont le siège social est situé au 120-122 rue Réaumur - 75002 Paris.

Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 9.

